



> Alternatives Économiques 2024/11 n° 452



☰ Article de magazine

La fin d'un tabou

Par [Christian Chavagneux](#)

Pages 26 à 28



Article



Auteur(e)s



Illustrations



Sur un sujet proche

Face à la nécessaire maîtrise des comptes publics, le gouvernement entend acter la fin des baisses d'impôts. Mais la promesse de justice fiscale est loin d'être tenue.

Y'en a marre de ne pas augmenter les impôts ! Telle semble être la nouvelle philosophie d'une grande partie de notre classe politique, au moins au gouvernement, au Modem et au Nouveau Front populaire (NFP). Sept années de baisses à tout-va ont fait perdre à la France 62 milliards de recettes budgétaires par an, soit 2,2 % du produit intérieur brut (PIB), selon les estimations de la Cour des comptes. Pour quel résultat ? Un dérapage sans précédent des comptes publics.

Face à cette forte dégradation (5,5 % de déficit budgétaire l'an dernier, 6,1 % cette année et 7 % en tendance pour l'an prochain), le gouvernement se devait d'engager une politique de maîtrise de cette dérive.

Une nécessité budgétaire

La hausse des impôts y prend sa part, elle est présente dans le projet de budget du gouvernement. Celui-ci répète, à destination des agences de notation et de la Commission européenne, qui surveillent les efforts de maîtrise des comptes publics de la France, que son programme budgétaire de 60 milliards d'euros comporte un important effort de réduction des dépenses de 40 milliards auquel s'ajoutent 20 milliards de hausses d'impôts.

La présentation est biaisée par le fait qu'il « oublie » dans les futures recettes la décision, prise par le gouvernement précédent, d'augmenter la taxe sur l'électricité et qu'il considère la baisse des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires (voir page 30) comme une moindre dépense plutôt que comme une hausse des recettes. Si l'on réalise un calcul plus juste, l'effort sur les impôts est de 30 milliards, soit la moitié du total.

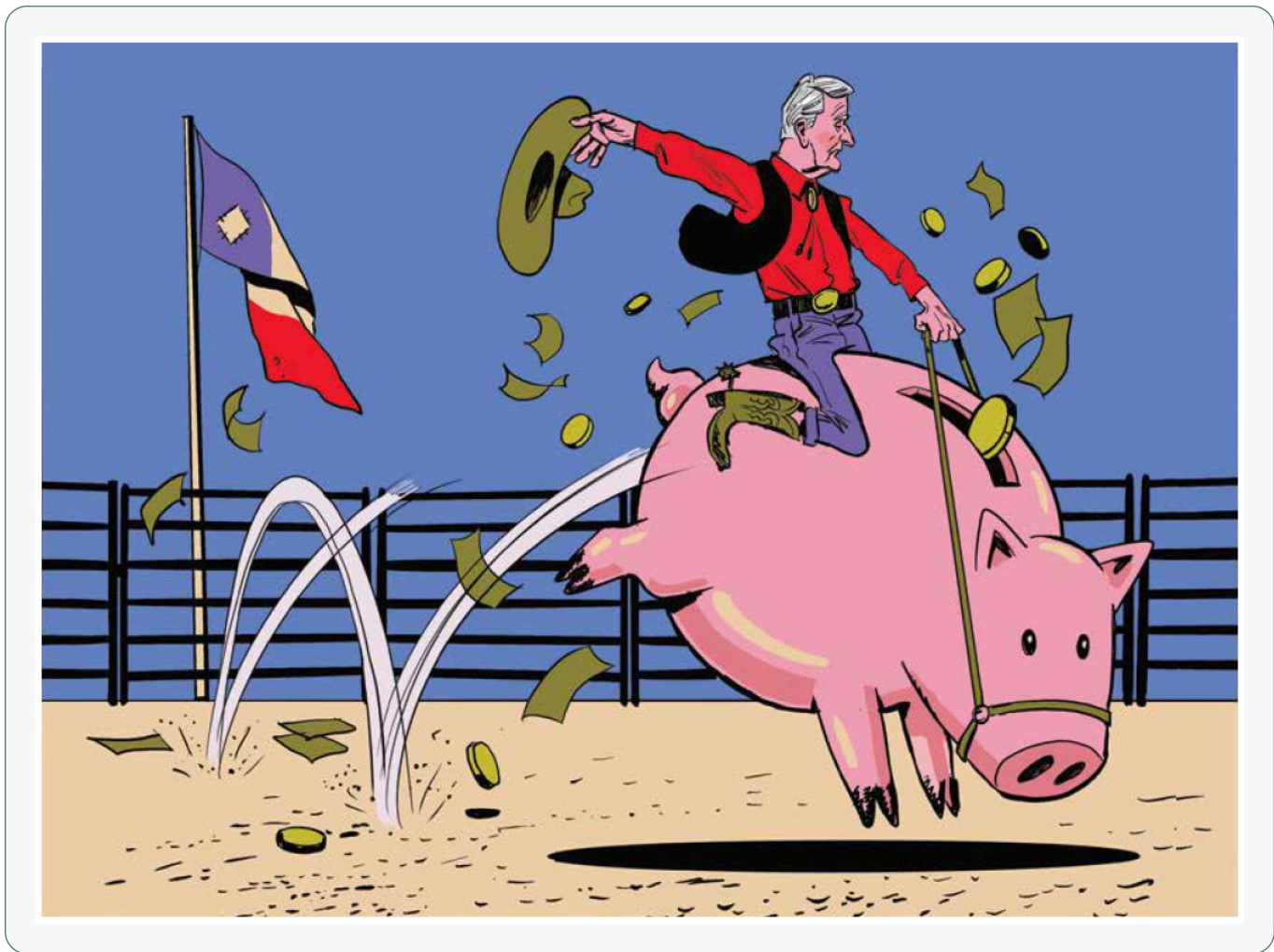
Mais est-ce la bonne façon de compter ? Dans son avis sur la proposition de budget, le Haut Conseil des finances publiques a fait remarquer que ces calculs s'entendent par rapport à une évolution tendancielle de l'économie telle qu'elle est prévue par Bercy. Les experts du ministère du Budget prévoient ainsi que, si l'on ne fait rien, sur la tendance actuelle, les dépenses publiques croîtraient de 6 % l'an prochain. « Couper 40 milliards » revient en fait à limiter la hausse des dépenses à 2,1 %.

Le Haut Conseil préfère analyser le budget en termes structurels. Le calcul n'est pas plus simple. Il faut estimer le potentiel de croissance de la France – pas facile –, puis calculer la différence entre les recettes et les dépenses publiques corrigée des effets imputables au cycle économique et aux événements ponctuels. Il entre, là aussi, une part d'estimation. Le Haut Conseil constate que ce solde structurel pour 2025, hors cycle conjoncturel donc, baisse de 42 milliards d'euros, ce qui se

décompose en 12 milliards de réduction structurelle des dépenses et 30 milliards de hausse structurelle des impôts. A cette aune, l'effort fiscal contribue pour 70 % à la réduction du déficit budgétaire. Le fond de la politique économique du gouvernement paraît de ce point de vue une véritable remise en cause du dogme anti-impôt proclamé au cours des sept dernières années.

Connaître la véritable répartition des efforts est important sur le plan démocratique, car l'Assemblée nationale et les citoyens doivent savoir ce qu'on leur propose. Mais il l'est également sur le plan économique, car les effets induits sur la croissance et l'emploi d'une baisse des dépenses et d'une hausse des impôts ne sont pas les mêmes.

Ainsi, réagissant au projet de budget du gouvernement, la chercheuse et économiste de l'université Paris Dauphine-PSL Anne-Laure Delatte indique que, selon ses calculs, « *au global, les mesures prises aboutissent à une baisse de 0,6 point de PIB en 2025, et celle-ci s'accroît en 2026 puisque les effets s'accumulent* » sur les deux années (voir aussi pages 20-21). Partant des 42 milliards d'effort budgétaire tel qu'analysé par le Haut Conseil, elle précise que la baisse des dépenses entraîne un frein à la croissance de 0,3 point de PIB, tout comme la hausse des impôts, alors que cette dernière entre pour 70 % dans l'ajustement. C'est que l'impact négatif sur l'activité est bien plus faible avec des hausses d'impôts qu'avec une baisse des dépenses. « *A court terme, les effets négatifs sur la croissance des réductions de dépenses publiques sont plus forts que pour la hausse des prélèvements obligatoires* », confirme Mathieu Plane, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Les experts de l'OFCE attribuent ainsi un effet négatif double à la réduction des dépenses par rapport à l'augmentation des recettes dans leurs dernières prévisions de la mi-octobre, avec une baisse de 0,8 point de PIB en 2025.



La justice fiscale au rabais

Il faut ensuite regarder de près comment le gouvernement augmente les impôts. La promesse phare du nouveau Premier ministre Michel Barnier était de proposer un budget de « *justice fiscale* » : elle n'est pas tenue. Le gouvernement a pourtant une bonne idée : il instaure pour les très hauts revenus (plus de 250 000 euros pour un célibataire, 500 000 euros pour un couple) un taux d'imposition minimum de 20 % de leur revenu fiscal de référence (qui ajoute des revenus du capital à ceux du travail). Pour celles et ceux dont le taux est inférieur et qui paient déjà la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus – une surtaxe de 3 à 4 % en place depuis 2012 –, leur imposition sera accrue pour arriver au taux de 20 %.

Proposer un tel taux plancher va dans la bonne direction puisque cela limite le recours à l'optimisation fiscale. Mais les très riches utilisent toutes les techniques

d'optimisation, y compris les plus agressives, pour réduire leur revenu fiscal. Imposer un niveau minimal de taxation d'un revenu optimisé ne va pas loin. D'ailleurs, Bercy a reconnu que seuls 24 300 foyers seraient concernés pour 2 milliards de recettes l'an prochain.

Certes, on peut ajouter que le gouvernement va aussi mettre en place une surtaxe dégressive, sur deux ans, de l'impôt sur les sociétés (IS) : de 10 % pour les entreprises au chiffre d'affaires compris entre 1 et 3 milliards d'euros, et de 20 % au-delà, soit 440 entreprises au total. Bercy en attend de l'ordre de 8 milliards de recettes pour 2025 et 4 milliards en 2026. Or, pour les personnes très riches, l'essentiel de l'accumulation passe par les revenus du capital, les plus-values, les intérêts et les dividendes. Lorsque l'Etat vient prendre une partie des résultats d'exploitation des entreprises, il réduit d'autant les profits et les dividendes (sauf si les entreprises décident de s'endetter pour distribuer plus de dividendes qu'elles n'ont fait de profits) dont bénéficient essentiellement les plus aisés. On peut alors considérer que l'IS représente en quelque sorte une première marche de la taxation des très riches.

Nous voilà donc avec une dizaine de milliards de prélèvements susceptibles de toucher les très aisés, ce n'est pas rien. Mais, en même temps, ce n'est pas beaucoup et voici pourquoi.

Les 60 milliards de consolidation budgétaire de 2025 ne représentent que la première marche vers la maîtrise du déficit budgétaire. Tendre vers l'objectif de 3 % de déficit public en 2029 réclame un effort total de l'ordre d'au moins 120 milliards d'euros. Il faudra continuer à réduire les dépenses ou à augmenter les impôts dans les années qui viennent. Or, le projet de budget précise bien que ces différentes contributions et la surtaxe sont temporaires. Rapidement, les riches ne seront ainsi plus mis à contribution de l'effort continu de redressement des comptes publics.

La volonté du gouvernement de ne pas trop les embêter, même en pleine déroute budgétaire, se lit aussi dans la méthode retenue. La taxation supplémentaire va

porter sur les flux de revenus de trois années (2024, 2025, 2026). Cela conduira à réduire le rendement des placements des très riches de quelques points. Leur fortune croîtra moins vite mais sûrement plus vite que les salaires, et les inégalités augmenteront. Autant pour la justice fiscale.

Une véritable politique de mise à contribution des très aisés aurait consisté à imposer leur stock de richesse plutôt que le flux de leurs revenus. Selon les dernières données disponibles, le montant total du patrimoine total net des ménages français s'établissait en 2022 à 15 000 milliards d'euros. Le 1 % les plus riches en détenait un quart (24 %) à lui seul, selon les données du World Inequality Lab, soit 3 750 milliards. Une taxe de 1 % seulement sur cette fortune rapporterait 37,5 milliards. Mettons que 20 % de ces contribuables fassent tout ce qu'ils peuvent pour y échapper et il reste encore 30 milliards. Autre calcul possible proposé par l'économiste Gabriel Zucman, qui s'exprimait sur X : « *Par exemple, on pourrait dire que les contribuables avec plus de 50 ou 100 millions de patrimoine devraient payer en impôt sur le revenu l'équivalent d'au moins 2 % de leur fortune. Cet impôt rapporterait 15-25 milliards.* » En imposant le patrimoine des foyers extrêmement aisés, on est bien à la hauteur des enjeux budgétaires actuels et dans une dynamique de justice fiscale. Ce n'est pas la voie empruntée par le gouvernement.



Éviter la fuite en arrière

Les propositions du gouvernement sont, depuis, débattues à l'Assemblée nationale. Le NFP y fait entendre sa voix, réclamant plus de hausses d'impôts, pour 49 milliards.

Une partie consiste à revenir sur des cadeaux fiscaux faits ces dernières années et au-delà pour environ 16 milliards : retour des impôts de production, suppression du prélèvement forfaitaire unique, fin des exonérations de cotisations sociales au-delà



Cairn.info, plateforme de
référence pour les publications
scientifiques francophones, vise
à favoriser la découverte d'une
recherche de qualité tout en
cultivant l'indépendance et la
diversité des acteurs de
l'écosystème du savoir.

Raccourcis

Revue

Ouvrages

Que sais-je ? / Repères

Magazines

Rencontres

Dossiers

Listes de lectures

Domaines

Sciences Humaines et Sociales
Sciences, techniques et médecine
Droit et Administration

Cairn.info

Connexion

Cairn Pro

À propos

Contact

Aide

Langues

Français

English

Español

Avec le soutien de



Retrouvez Cairn.info sur



[Conditions d'utilisation](#) |
[Conditions de vente](#) |
[Politique de confidentialité](#) |
[Gestion des cookies](#) |
[Accès institutions](#)

Accessibilité : partiellement conforme

Ministère de l'Économie et des Finances - 185.24.186.4